

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

NOVEMBRE	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Vendredi 02	LOTO FOOT	SALLE DES FÊTES	AVENIR DE MATHA
Du vend. 02 au Dim. 04	MATHA OPÉRATION PARTAGE	COMPLEXE ASSOCIATIF	MOP
Mardi 06	MA MAISON A'VENIR	PLACE DU CHÂTEAU D'EAU	RE-SANTEVOUS
Mardi 06	INAUGURATION LIVRE NOÉ BOURGOIN 18H	COMPLEXE ASSOCIATIF	LE PASSAGE DES HEURES COMMUNE
Jeudi 08	DON DU SANG	COMPLEXE ASSOCIATIF	LES DONNEURS DE SANG
Vendredi 09	LOTO	SALLE DES FÊTES	COMITÉ DES FÊTES
Samedi 10	CONCERT « Les grands élèves » 11H	CINÉMA	AIDEM
Dimanche 11	THÉ DANSANT	SALLE DES FÊTES	COMITÉ DES FÊTES
Samedi 17	LOTO DES ANCIENS POMPIERS	SALLE DES FÊTES	L'AMICALE DES POMPIERS
Jeudi 22	FORUM DES EMPLOIS	SALLE DES FÊTES	DÉPARTEMENT
Samedi 24 & Dimanche 25	BRADERIE	COMPLEXE ASSOCIATIF	ARCHE DE NOE
Dimanche 25	LOTO	SALLE DES FÊTES	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MATHA

DÉCEMBRE	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 02	REPAS DES AINES	SALLE DES FÊTES	COMMUNE
Samedi 08	TÉLÉTHON	PLACE DU CHÂTEAU D'EAU	COMMUNE
Samedi 08	CONCERT DE NOËL 11H	CINÉMA	AIDEM
Dimanche 09	CONCERT DE NOËL CHANTS ET MUSIQUE 15H Chorale avec le quatuor de cordes « Initio »	CHAPELLE DE LA PROVIDENCE	LES BALADINS DE L'ANTENNE
Samedi 15	MARCHÉ DE NOËL DE 14H À 18H	RÉSIDENCE DU VAL D'ANTENNE FOYER DE VIE LA PASSERELLE	RÉSIDENCE DU VAL D'ANTENNE FOYER DE VIE LA PASSERELLE
du Samedi 15 au Dimanche 16	MARCHÉ DE NOËL + CONTE PYROTECHNIQUE	SALLE DES FÊTES PARC DU CHÂTEAU	APEL DE LA PROVIDENCE
Dimanche 23	FÊTE DE NOËL	SALLE DES FÊTES	ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
du Samedi 22 au Lundi 24	ANIMATIONS DE NOËL	CENTRE VILLE	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET COMMUNE

ACCUEIL DU PUBLIC MATHA - BURIE

GENDARMERIE

En cas d'urgence, composez le

17 15 18 112

GENDARMERIE SAMU SAPEURS-POMPIERS APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

ou sonnez au portail

ACCUEIL EN BRIGADE

- Sur rendez-vous à Matha et Burie
Tous les jours de 08h à 12h et de 14h à 18h
- Sans rendez-vous à Matha
Lundi de 08h à 12h
Jeudi et samedi de 14h à 18h

ACCUEIL EN MAIRIE

- Mairie de Brizambourg
Premier mardi du mois de 15h à 16h30
- Salle des Associations de Beauvais sur Matha
Troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h

POUR PRENDRE CONTACT OU RENDEZ-VOUS

05 46 58 50 17
cob.matha@gendarmerie.interieur.gouv.fr



MATHA flash
INFOS
Mairie de Matha - Place de l'Hôtel de ville 17160
05 46 58 50 64 - www.matha-mairie17.fr
NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2018
N°22

EDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez été très nombreux à manifester votre mécontentement en découvrant les montants réclamés au titre de la taxe des ordures ménagères (TEOM) sur les avis d'impositions du foncier bâti 2018. De nombreux courriers expliquant des situations inacceptables ont été envoyés à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge ; j'ai personnellement pris position en attirant l'attention du président et des élus de la CDC sur les augmentations exorbitantes supportées par certains particuliers et certaines entreprises. Une pétition avait été lancée dès le début de l'année sur une commune voisine pour exprimer les craintes de la population par rapport à l'injustice du nouveau mode de calcul. L'ensemble des élus représentant la commune de Matha à la CDC a toujours voté contre cette taxe et pour le maintien de la redevance (REOM), partant du principe qu'il est logique que le coût du ramassage facturé soit calculé en fonction du nombre de personnes qui produisent des déchets et non en fonction de la surface de la maison et des bâtiments !

La bonne nouvelle, c'est que cette mobilisation a permis d'obtenir un nouveau vote et que les élus ont majoritairement voté, le 11 octobre dernier, pour revenir à la redevance en 2019.

Nous avons décidé, dans le cadre de notre mission de service, de mettre à votre disposition le numéro de téléphone de l'élu de permanence (moi-même ou l'un de mes cinq adjoints), que vous pourrez joindre en semaine et les week-end en cas d'urgence.

Tél. 06 87 14 21 32. Bien entendu, ce numéro est réservé pour des situations extrêmement urgentes.

Les travaux du gymnase se terminent : les finitions ont pris un peu de retard, mais l'ouverture reste programmée pour ce quatrième trimestre 2018.

Nous avons le plaisir d'engager aujourd'hui les travaux de construction d'un préau attenant à l'école maternelle ; celui-ci permettra aux enfants de profiter de leurs récréations à l'extérieur et à l'abri.

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. N'oubliez pas de vous inscrire prochainement pour le repas des aînés prévu le dimanche 2 décembre.

L'école de La Providence organise un week-end festif les 15 et 16 décembre avec un conte pyrotechnique près du château.

Les animations de Noël, programmées les 22, 23 et 24 décembre se préparent activement en collaboration avec l'Association des Commerçants.

Bien d'autres manifestations sont prévues... Mais chutttt ! Je vous laisse les découvrir en dernière page.

Profitez bien de tous ces rendez-vous festifs.

Wilfrid Hairie, Maire de Matha

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Horaires des garderies pour les écoles élémentaire et maternelle

- Depuis la rentrée scolaire, la nouvelle organisation sur 4 jours hebdomadaires a entraîné la modification des temps scolaires et périscolaires :

	Garderie	École	Cantine	École	Garderie
Maternelle	7h20-8h10	8H10-11H45	11h45-13h45	13h45-16h20	16H30-19h
Élémentaire	7h20-8h20	8H20-11H45	11h45-13h45	13h45-16h30	16H30-19h

Afin de garantir l'encadrement des enfants dans les meilleures conditions durant les temps de garderie, le conseil municipal est amené à préciser le règlement :

Les garderies sont payantes sur l'ensemble des tranches horaires, sauf pour les enfants prenant le car à 17h. Toute demi-heure commencée est due. Un forfait majoré d'un montant de 10 € par enfant sera appliqué pour tout retard après 19h.

Recrutements contractuels agents polyvalents d'entretien

- Le contrat pour l'entretien des locaux du complexe associatif est renouvelé sur la base de 24h de service hebdomadaire. Un contrat est signé pour l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance des enfants de l'école maternelle, pour un temps de travail de 8h par semaine.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Achat de tableaux blancs interactifs (TBI)

● Dans le but d'équiper l'ensemble des classes de l'école élémentaire de TBI, le devis de SOLURIS d'un montant de 21 081 € est retenu pour l'installation de 5 nouveaux TBI. Pour rappel, une subvention de l'Etat égale à 80 % de la dépense a été obtenue pour l'équipement de 6 classes ; un TBI a déjà été acheté en 2017.

Aménagement de sécurité au lieu-dit Suchet

● Pour rappel, le coût prévisionnel des travaux, confiés à la Société Loulaysienne de Travaux Publics est estimé à 42 841 € HT.

Des aides financières, pour attribution en 2019, vont être sollicitées auprès de l'Etat, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la répartition des amendes de police en matière de sécurité routière. Ces subventions s'élèveraient chacune à 40%, soit un reste à financer de 8 568,20 € HT à la charge de la commune.

Construction maison de santé pluridisciplinaire Place du château d'eau

● Suite à l'étude des propositions faites par les entreprises dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 890 159,77 € HT. Ce projet a déjà obtenu une aide de l'Etat de 250 000 € au titre de la DETR, inférieure au montant maximum attendu. Une aide complémentaire de la Région égale à 20% du projet peut être espérée et va être sollicitée au titre de l'aménagement du territoire et santé.

Acquisition parcelle

● Suite à la proposition de Madame Madeleine ROUSSELOT, le conseil municipal accepte d'acquérir, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AM 123 d'une superficie de 31 m², située rue Maxime Bourdeau.

Cession véhicule communal

● Le conseil accepte de vendre le camion benne Renault, en très mauvais état, qui n'était plus utilisé par les services techniques depuis plusieurs années.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Conséquences pour les non-imposables de l'absence de dépôt de la déclaration d'impôt

Dès cette année, la déclaration d'impôt permet d'établir le taux du prélèvement à la source. Les contribuables, en particulier les non-imposables, qui n'ont pas déclaré leurs revenus 2017 se verront attribuer un taux par défaut (au lieu du taux de 0 % qui devrait en réalité s'appliquer). Un prélèvement sur leurs revenus pourra, par conséquent, être effectué en début d'année 2019. **Il est donc indispensable qu'ils déposent, dans les plus brefs délais, leur déclaration d'impôt.**

Il est rappelé, que les personnes âgées de plus de 18 ans, domiciliées en France, doivent, chaque année, souscrire une déclaration de revenus.

Cette obligation s'applique aux foyers et personnes imposables mais aussi aux non-imposables. Il est aussi précisé qu'en souscrivant une déclaration de revenus, les foyers et personnes non-imposables reçoivent un avis de non-imposition, indispensable pour effectuer certaines démarches et obtenir le bénéfice d'avantages fiscaux ou sociaux.

EN PRATIQUE :

Seule la déclaration papier est désormais possible.

- Si vous avez déjà reçu cet imprimé de déclaration, vous devez le remplir et le déposer au service des impôts.

- Ou adressez-vous directement au service des impôts pour faire votre déclaration.

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS 1 PLACE DU PETIT CHAMP 17415 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - 05 46 32 65 80

TRANSPORT À LA DEMANDE

En complément des lignes régulières, le nouveau Transport à la demande (TAD) sur le réseau Transports Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition et fonctionne à l'intérieur du périmètre de la CDC Vals de Saintonge. Pour les habitants de Matha, les déplacements peuvent se faire vers Saint-Jean-d'Angély, Aulnay et Néré. Pour les habitants extérieurs à Matha, les points d'arrêts proposés sur notre commune sont : la halle du marché, la mairie et les commerces.

Pour tous renseignements sur le mode d'emploi, les tarifs, les horaires :

www.transports.nouvelle-aquitaine.fr - Réservations au 0 811 36 17 17

Ce service remplace le « taxi mouettes » initié par le département, aujourd'hui supprimé.

LES ORDURES MÉNAGÈRES - RAPPEL

Les ordures ménagères sont collectées tous les jeudis matin.

Les déchets recyclables (sacs jaunes) tous les mercredis à partir de 5 heures.

Vous devez donc sortir vos poubelles le mercredi soir et vos sacs jaunes le mardi soir.

Dans un souci de salubrité publique, les containers réservés aux habitants de la rue du Jeu de Boules et de la rue des Boulangers ont été récemment enlevés place de la salle des fêtes et à l'entrée de la rue des Boulangers, suite à l'augmentation des dépôts « sauvages » devenus intolérables.

Les riverains concernés ont été informés et appelés à déposer leurs sacs, les veilles de collecte en soirée, place de la Salle des Fêtes pour les habitants de la rue du Jeu de Boules et rue André Brugerolle pour les habitants de la rue des Boulangers.

Merci à tous de respecter ces consignes afin de ne pas encombrer les trottoirs les autres jours de la semaine.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES - RAPPEL

Les mathaliens âgés de plus de 18 ans qui ne seraient pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune, peuvent demander leur inscription en mairie jusqu'au 31 décembre 2018 afin de pouvoir voter lors des élections organisées au cours de l'année 2019.

Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile

NOUVEAUX COMMERÇANTS

● OH VAPOTEURS 16B rue André Brugerolle 17160 MATHA - 05 46 33 87 22

● GARAGE GAËTAN AUTO 5 rue Paul Monmoine 17160 MATHA - 06 68 16 53 24 - garagegaetanauto@laposte.net

11 NOVEMBRE 2018 : COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

La commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918 aura cette année un caractère exceptionnel puisque nous fêtons les 100 ans de la fin de ce conflit.

A Matha les élus ont souhaité donner une dimension supplémentaire à cette manifestation, en soulignant l'engagement des soldats alliés et plus particulièrement celui des britanniques aux côtés des soldats français, tout en accentuant le côté festif. **Ainsi nous aimerions qu'un plus grand nombre possible de mathaliens décorent leur maison avec des drapeaux français et autres (britannique, russe, canadien, belge...)** pour le week-end du 11 novembre.

Dimanche à 11 heures, heure officielle de l'armistice, les cloches des églises de Marestay et St-Hérie sonneront à toute volée ! Une délégation anglaise lira un texte sur les « poppies » (coquelicots, symbole des combattants anglais) ; un autre texte sur le bleuet sera lu par un ancien militaire français.

Après la cérémonie officielle, les chants et le lâcher de pigeons symbole de paix, un vin d'honneur sera servi à la mairie.

Rendez-vous dès 11 heures place de la mairie.

REPAS DES AINÉS : DIMANCHE 2 DÉCEMBRE

Avec ses tables dressées aux couleurs de Noël, la salle des fêtes aura un air de fête le dimanche 2 décembre à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux seniors mathaliens âgés de 66 ans et plus.

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres « nouveaux » seniors viendront partager le repas.

Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Nul doute que les aînés sont très impatients de se retrouver pour ce rendez-vous incontournable.



**Les Commerçants et la Commune de Matha
vous souhaitent de**

Joyeuses Fêtes

Des animations permanentes gratuites

les 22, 23, et 24 décembre 2018 :

Vous trouverez prochainement le programme chez vos commerçants !